

Le 23 février 2022

2^e édition des HandiTrophées La FESP, mobilisée pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les SAP

Après une première édition réussie en 2021, La FESP, Fédération du service aux particuliers, lance la 2^e édition des [HandiTrophées](#) des Services à la Personne (SAP), en partenariat avec l'Agefiph, la branche des Entreprises privées de services à la personne et le soutien de Malakoff Humanis et Pro-Sap Formations. Véritable challenge sur la thématique du handicap en milieu professionnel, l'édition 2022 des HandiTrophées va récompenser les actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les métiers des services à la personne.

Cette année encore, les HandiTrophées sont réservés à toutes les entreprises relevant de la branche des Entreprises des SAP. Ce défi est ouvert aux équipes constituées de collaborateurs internes, mais également celles assistées « d'experts » externes (médecins du travail, Cap emploi, associations, prestataires du secteur protégé et adapté - ESAT /EA...).

Comme le souligne Nicolas Rousseau, directeur délégué à la formation et au développement à la FESP « *les HandiTrophées sont l'occasion de mettre en avant les bonnes pratiques dans le secteur, mais également de valoriser les collaborateurs qui font avancer toute la profession sur ces questions* ». L'édition 2022 des HandiTrophées récompensera les collaborateurs et les entreprises lors de la cérémonie de remise des prix afin de souligner leur implication au sein des projets et initiatives positives.

Les HandiTrophées proposent 5 catégories : "Recrutement", "Formation," "Maintien en emploi", "Sous-traitance auprès des secteurs protégés et adaptés" et "En projet" pour les entreprises qui s'engage dans un projet. Pour candidater, les participants devront compléter un dossier en présentant les modalités de mise en œuvre de la démarche pour la catégorie choisie : objectifs, étapes, acteurs, résultats...

Après cette première phase d'appel à candidatures, un jury, composé de personnalités qualifiées dans le domaine du handicap et du secteur des services à domicile désignera un gagnant dans chaque catégorie. Une remise des prix sera organisée en novembre 2022, à l'occasion du salon des SAP. Les lauréats dans chaque catégorie pourront bénéficier d'une dotation financière de 1 000 euros et d'une visibilité médiatique.

Fort du succès de la 1^{ère} édition, la FESP veut faire des HandiTrophées un rendez-vous récurrent, afin de mettre en lumière des actions de recrutement, de maintien dans l'emploi et d'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises de SAP. Une

volonté qui souligne l'engagement de la FESP, dans l'appui des entreprises de SAP pour l'insertion de personnes handicapées.

Pour Antoine Grézaud, directeur général de la FESP, « *Dans ce contexte sanitaire particulier, la fédération est restée mobilisée et a poursuivi sans relâche ses actions en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les métiers des SAP* ».

Informations pratiques et contacts presse :

+ Calendrier :

- + Du 23 février jusqu'au 6 mai 2022 à minuit : **recueil des projets**
- + Juin 2022 : **sélection des lauréats**
- + Novembre 2022 : **remise des trophées HandiTrophées**

+ **Dossier de candidature** à télécharger [ici](#) ou à retrouver sur le site de la FESP sur la page dédiée aux [HandiTrophées](#)

Consulter le règlement [ici](#)

+ **Contact pour candidater** : Nicolas Rousseau 06.80.38.35.74 ; handisap@fesp.fr

+ **Contact presse FESP** : Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 ; s.akbaraly@o2p-conseil.com

+ **Contact presse Agefiph** : Pauline Carde pcarde@lebureaudecom.fr 06 32 03 22 55

Ghislaine Cristofolletti g-cristofolletti@agefiph.asso.fr 06 21 65 41 96

A propos de l'AGEFIPH

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

Plus d'informations sur www.agefiph.fr

[Suivez l'Agefiph sur Twitter @Agefiph](#)

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.

En partenariat avec

